



*Date de dépôt : 9 avril 2025*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Gabriela Sonderegger : Actions** **entreprises par le DEE pour garantir les conditions-cadres**

En date du 21 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du 3 février 2025, nous avons appris avec beaucoup d'amertume le départ de la société SGS du sol genevois. Ce départ entraîne dans son sillage de nombreuses pertes d'emplois et fiscales pour le canton ; à n'en pas douter, ce départ diminuera également le dynamisme du canton à plusieurs égards. Pendant ce temps, le DEE a présenté son plan quinquennal misant justement sur l'innovation, mais également sur des formations à destination des commerçants genevois visant à une meilleure maîtrise des outils du e-commerce.*

*Or, il est de notoriété publique que le canton de Genève tient pour partie sa croissance d'apports exogènes. Le marché local et national présentant trop peu d'opportunités pour développer des industries et services de masse, le canton s'est toujours concentré sur ses conditions-cadres pour attirer des sièges d'entreprises multinationales. Cette politique fit la richesse de notre région et a profité à toute la population tant sur le plan des revenus fiscaux que sur le plan des opportunités professionnelles. Cette politique est également un catalyseur important pour nos PME qui fournissent produits et services à ces grandes entreprises installées dans notre canton.*

*Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :*

- 1. Qu'en est-il du service de la promotion économique au sein du DEE ? Est-ce que ce service opère toujours une veille stratégique permettant d'identifier les risques et de corriger les conditions-cadres en fonction des attentes des entreprises du canton ?***
- 2. Le DEE entretient-il un « benchmark » permettant de nous situer, au niveau des conditions-cadres, par rapport à nos concurrents au niveau national mais également à l'international ?***

*Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié des réponses qu'il apportera aux questions qui précèdent.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

En préambule, il convient de rappeler que le service de la promotion économique a été supprimé en 2017. La mission concernée relève désormais de l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI), rattaché au département de l'économie et de l'emploi (DEE).

- 1. Qu'en est-il du service de la promotion économique au sein du DEE ? Est-ce que ce service opère toujours une veille stratégique permettant d'identifier les risques et de corriger les conditions-cadres en fonction des attentes des entreprises du canton ?**

La consolidation des conditions-cadres favorables au maintien et à l'implantation des entreprises, en particulier internationales, constitue une priorité transversale de l'action publique. Elle mobilise, au-delà du seul DEE, d'autres départements de l'administration cantonale, notamment dans les domaines de la fiscalité, de la formation, de l'aménagement du territoire ou encore de la mobilité. L'OCEI coordonne et contribue à ces efforts, en s'appuyant sur une écoute permanente et active des milieux économiques et sur une analyse de leur évolution.

Le DEE procède également à la refonte de la stratégie économique cantonale, afin de l'ajuster aux enjeux actuels, en concertation étroite avec les milieux économiques. Cette nouvelle stratégie sera publiée dans le courant de l'année.

**2. Le DEE entretient-il un « benchmark » permettant de nous situer, au niveau des conditions-cadres, par rapport à nos concurrents au niveau national mais également à l'international ?**

L'OCEI suit attentivement les politiques économiques menées dans d'autres cantons et métropoles comparables à Genève, tant en Suisse qu'à l'international. Il intègre régulièrement ces éléments dans ses travaux d'analyse stratégique et dans ses recommandations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET